

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

---

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO  
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE481

présenté par

M. Causse, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« en application du »

les mots :

« prévue au ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel